

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7064**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine Sciences, Technologies, Santé Licence Professionnelle en Biotechnologies

Spécialité : Génie Biologique, Microscopie et Qualité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Nice Sophia Antipolis	Recteur de l'académie, Président de l'université de Nice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique), 331 Santé, 212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat Le technicien supérieur titulaire de la licence professionnelle en biotechnologies conduit en collaboration avec l'ingénieur, le chercheur ou le responsable du laboratoire, des recherches, des études, des analyses ou de la production pour l'industrie dans le domaine des sciences du vivant.

Le diplôme forme aux techniques actuelles de Génie biologique, culture cellulaire, microscopie et imagerie ainsi qu'à la gestion des normes de qualité et d'hygiène et sécurité dans tous ces domaines. Chacune de ces techniques est soutenue par des connaissances fondamentales qui permettent de choisir et de mettre en oeuvre les techniques appropriées pour mener des recherches, des études ou des analyses biologiques. Ces connaissances permettent de suivre l'évolution des biotechnologies.

Compétences ou capacités évaluées Le titulaire du diplôme est capable de :

- organiser son poste de travail, planifier et gérer la mise en oeuvre des manipulations, des expérimentations ou des analyses en tenant compte des contraintes normatives, qualitatives et économiques ;
- savoir conceptualiser les aspects fondamentaux et pratiques des études réalisées ;
- choisir les techniques de recherche ou d'étude appropriées à l'expérimentation et à la problématique posée. Les mettre en oeuvre et mener à bien l'étude, l'observation ou la production ;
- choisir et gérer l'instrumentation nécessaire en fonction du type d'études, d'analyses ou des recherches menées ;
- choisir et appliquer un modèle statistique adapté au traitement des informations recueillies ;
- organiser et analyser des résultats d'observation ;
- rédiger un rapport d'analyse. ;
- rédiger un rapport d'étude et présentation, notamment par l'outil informatique, de résultats d'observations devant un public averti ;
- gérer et appliquer les normes Qualité selon les référentiels de l'entreprise ;
- gérer et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques à l'environnement de travail.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés de licence professionnelle de biotechnologies exercent leur activité dans des branches professionnelles variées du secteur des biotechnologies.

- technicien supérieur en recherche développement dans les industries pharmaceutique et vétérinaire - technicien supérieur de recherche et développement de l'industrie cosmétique.
- technicien supérieur dans les entreprises de services (essais et analyses biologiques, laboratoire d'anatomopathologie).
- technicien supérieur de recherche fondamentale de laboratoire public ou privé.
- technicien supérieur de laboratoire du secteur hospitalier

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1302 : Analyses médicales

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les Unités d'Enseignement décrites dans le cadre ci-après. Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAP, VAE).

Cette licence est constituée de 9 unités d'enseignement (UE) :

3 UE consacrées aux matières biologiques :

- Génie biologique et biologie moléculaire. UE1 : 6 ECTS
 - Culture cellulaire. UE2 : 6 ECTS
 - Techniques avancées de microscopie, histologie et histopathologie. UE3 : 12 ECTS
- 4 UE de formation aux ' outils ' :
- Qualité dans les domaines des biotechnologies. Culture d'entreprise. UE4 : 6 ECTS
 - Anglais. UE5 : 3 ECTS
 - Bio-statistiques. UE6 : 3 ECTS
 - Imagerie en biologie, nouvelles technologies de communication. UE7 : 3 ECTS

A ces unités, il faut ajouter :

- Projet tuteuré qui représente 20% des enseignements théoriques. UE8 : 12 ECTS
- Stage de 16 semaines dans une entreprise du secteur des sciences du vivant. UE9 : 9 ECTS

La Licence Professionnelle est attribuée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement d'une part, et les unités d'enseignement d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsque la licence n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

Le bénéfice de l'acquisition d'une composante (unité) par la VAE ou par la formation est illimité

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	Composition : 5 membres dont 3 enseignants-chercheurs et deux professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Habilitation N° 20014238 (Contrat 2008-2011) - Habilité par arrêté ministériel en date du 15 juillet 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.unice.fr/ove/

Autres sources d'information :

Université de Nice Sophia-Antipolis : www.unice.fr <http://www.unice.fr/sciences-vie/>

Lieu(x) de certification :

Université Nice Sophia Antipolis : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Alpes-Maritimes (06) [NICE]

Université de Nice Sophia Antipolis, UFR Sciences, Parc VALROSE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Nice Sophia Antipolis, UFR Sciences, Parc VALROSE

Historique de la certification :